

Véhicules non soumis au prélèvement kilométrique (hors champs d'application)

Catégorie	Carte grise européenne Champs J / J1 / J2	Code DIV	Description	Motivation
Ambulance	M	SC	Ambulance	Transport de personnes
Camion générateur	N / BA / 99	CV	Génératrice Non soumis si MMA-tare < 500 kg	Un véhicule avec génératrice fixe n'est pas prévu pour le transport de marchandises (les générateurs montés sur une berce ne sont pas concernés) (MMA-Tare < 500 kg).
Chariots télescopique, nacelle élévatrice, monte-charge	N / BC / 25 N / BC / 27	KG	Non soumis s'ils ne peuvent pas transporter de marchandises Non soumis si MMA-tare < 500 kg	Ces véhicules ne sont pas concerné dans la mesure où ils ne peuvent pas transporter de marchandises. (MMA-Tare < 500 kg).
Matériel agricole (moissonneuse...)	T	LA	Véhicule à usage agricole (excepté Unimog) Exonéré sur demande	Véhicule-outil
Mobilhome	M	SA - VC	Mobilhome	Transport de personnes
Véhicule ancêtre - Oldtimer	O	Plaque « O » ou non-résident (30+ ans)	Camion ancêtre	La plaque « O » n'est pas imposée à un ancêtre non-résident, mais le véhicule doit répondre aux mêmes conditions (AR du 17 juin 2013). Il ne peut pas transporter de marchandises et ne pas être utilisé à des fins commerciales ou professionnelles ni pour des déplacements quotidiens comme le trajet domicile-travail. Attention : faire de la publicité est aussi une activité commerciale.
Pompe à béton sans mixeur	N / BA / 15	CV avec code carrosserie F5	Pompe à béton sans mixer	Véhicule-outil
Tracteur	T	TL	Tracteur seul utilisé pour l'entretien des accotements routiers	Le tracteur roule toujours sans remorque et est équipé pour l'entretien des accotements. Il est alors considéré comme un véhicule-outil.
Tracteur	T	TL	Tracteur avec roulotte	Ni le tracteur, ni la roulotte, ne sont conçus ou utilisés pour transporter des marchandises.
Véhicule forain	N / BA / 23	TR	Véhicule « tractant » forain tirant une roulotte	Véhicule tracteur tirant une roulotte et reconnaissable par un logo comme véhicule forain.
Tracteur-école	T	TL	Voir camion-école	La double conduite n'est pas possible dans un tracteur, elle n'est dès lors pas exigée.
Véhicule-école	N / BA ou BC	CV - TR	Camion-école	Le camion-école doit : • être muni de doubles commandes dans la cabine • ne pas transporter des marchandises (sauf éventuellement des dispositifs d'écologie, par ex. des blocs de béton) • être reconnaissables extérieurement par l'inscription « auto-école » sur la cabine • être immatriculé au nom d'une école de conduite ou du Fonds Social Transport et de la Logistique.
Véhicules de chantier	N / 99	MT	Bulldozer, excavatrice, tombereau	Véhicule-outil

Véhicules soumis au prélèvement kilométrique

Catégorie	Carte grise européenne Champs J / J1 / J2	Code DIV	Description	Motivation
Absorbeur de choc	N / BA ou BC	CV	Camion absorbeur de choc	Véhicule avec capacité de transport de marchandises. Les absorbeurs de chocs non soumis doivent être dépourvus de capacité de transport de marchandises (code TR + absorbeur de chocs).
Camion de transport de chevaux	N / BA / 13	CV ou Plaque « O » ou non-résident (30+ ans)	Transport de chevaux	Les chevaux sont une marchandise (au sens large), comme tout autre animal, même aux fins de loisirs. Le fait que le camion soit ou non un oldtimer ou un autre véhicule de catégorie N est irrelevante.
Camion destiné au transport d'un véhicule-outil	N / SM / 01	CV	Transport d'un véhicule-outil Véhicule prévu pour le transport de marchandises.	En outre, véhicule-outil = marchandise.
Camion-grue	N / 25	CV	Camion-grue	Catégorie N3, code CV (camion)
Dépanneuse	N / BA / 01	DT	Dépanneuse avec ou sans flèche ou plateau	La dépanneuse est soumise mais pas le poids lourd tracté.
Épandeuse	N	CV	Camion épandeur de sel	L'usage de la marchandise transportée (ici: l'épandage) n'entre pas en ligne de compte.
Hummer, Dodge, Pick-up,...	N / BA	CV	Immatriculé comme camion en catégorie N2	La masse excède 3,5+ tonnes.
Unimog			Unimog immatriculé comme « véhicule agricole » ou « sylvicole »	Un Unimog n'est pas un véhicule de type agricole mais un camion tout terrain à usage universel.
Véhicules avec une plaque « marchand » ou « professionnel »		CV	Véhicule d'essai avec une plaque « V » ou « Z »	Plaque destinée à un véhicule pour un usage professionnel où le transport de marchandise est autorisé.